CANTON DE VAUD

02.03.1

62.0011

COMMUNE DE CONCISE
PLAN PARTIEL D'AFFECTATION "LES RIVES"

ECHELLE 1:500

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DANS SA SEANCE DU 14 avril 1997

LE SYNDIC: LE SECRETAIRE:

SOUMIS A L'ENQUETE PUBLIQUE DU 24 mars AU 24 juillet 1997

LE SYNDIC: LE SECRETAIRE:

ADOPTE PAR LE CONSEIL COMMUNAL DANS SA SEANCE DU 15 déc 1997

LE PRESIDENT: LE SECRETAIRE:

APPROUVE PAR LE DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES

LE CHEF DU DEPARTEMENT: LE 21 AOUT 1998

7 AVRIL 1997

ATAU — ATELIER D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME — PHILIPPE DORSU — ARCHITECTE EPFL/SIA — URBANISTE FSU

LEGENDE :

SECTEUR A

- DOMAINE CFF
- AIRE ARBUSTIVE
- ZONE VERTE DE PROLONGEMENT DU "VILLAGE ANCIEN"
- AIRE DE CONSTRUCTIONS D'UTILITE PUBLIQUE
- AIRE DE PLAGE "AU CHAFFARD"
- AIRE DE REMBLAYAGE
- AIRE DE VERDURE ET DE JEUX
- AIRE DE RESTAURATION DU RUISSEAU DU MOULIN
- AIRE NATURELLE DE PROTECTION "AU CHAFFARD"
- ROSELIERES A PROTEGER

SECTEUR B

- AIRE DE CONSTRUCTIONS D'UTILITE PUBLIQUE "LA RIVE"
- AIRE DE PLAGE "LA RIVE"
- AIRE DE REMBLAYAGE
- AIRE DU PORT DE PETITE BATELLERIE
- AIRE DE VERDURE ET DE JEUX
- DIGUE - ENROCHEMENT
- ESTACADE

SECTEUR C

- ZONE DE MAISONS DE VACANCES, D'HABITATIONS TEMPORAIRES
- AIRE DE CAMPING
- AIRE DE VERDURE ET DE JEUX
- AIRE FORESTIERE

REGLES GENERALES :

- PERIMETRE DU PPA
- SECTEURS D'AFFECTATION
- PERIMETRE DES CONSTRUCTIONS
- ARBORISATION EXISTANTE
- ARBORISATION NOUVELLE
- NIVEAUX D'AMENAGEMENT DU TERRAIN (hypothèse)
- NIVEAUX D'AMENAGEMENT DU TERRAIN (indicatifs)
- CHEMINEMENT PIETONS
- VOIE DE DESSERTE
- AXE VOIES CFF + SYMBOLE KM
- AIRE DE STATIONNEMENT

CONCISE

PORTEL

EN DUCET

CHAFFARD

LA RIVE

PLAGE

ROSELIERES

JEUX

PARKING 14 P

PARKING 12 P (existant)

PARKING 12 P

PARKING 90 P

PARKING 7 P

PARKING 47 P + 20 P REMORQUES

GARE

QUAI

ESPLANADE D'ACCES

TERRASSE "LE MOULIN"

PORT 100 PLACES

DEBARCADERE

770 m2

945 m2

2415 m2

LAYETTE DE L'AIRE FORESTIERE SELON DELIMITATION DES LISIERES DU 11.02.97

LAC DE NEUCHATEL

A - A KM 2810

B - B KM 2861

D - D / D - D' KM 3047

C - C KM 2943